



Compte Rendu CE Du 18 décembre 2018

Déclaration préalable

Pôle emploi a 10 ans

Histoire d'un mariage forcé : pour le meilleur et surtout pour le pire !

La Cgt n'a cessé depuis l'annonce de la fusion Anpe – Assedic d'en dénoncer les risques et les dérives possibles.

La raison affichée était le regroupement de deux services « complémentaires » au sein d'une même entité pour un meilleur service aux usagers.

Dès le départ, la Cgt a dénoncé une arnaque budgétaire visant à faire payer par les cotisations sociales le salaire d'agents exerçant des missions de services publics.

A ces agents, on promettait « le meilleur des deux ».

D'aucuns diraient, 14 mois et demi de salaire, certes, mais à quel prix et pour combien de temps ? Nous constatons là encore que les alertes portées par la Cgt s'avèrent malheureusement fondées.

10 ans après, qu'en est-il de la mission de service public de pôle emploi, des métiers et des conditions de travail des agents ?

De la notion de guichet unique à la disparation des ARC et à la fermeture des accueils l'après-midi en passant par l'EID évoluant vers l'auto-inscription des demandeurs, on constate une dégradation croissante de nos métiers et du service rendu aux demandeurs d'emploi.

En revanche à la DG les projets ne manquent pas.

Les agents sur site font, refont et défont : de NPDE à OSSPP, du nouveau pari de la confiance, à l'agence de demain... Restons optimistes, agence il y aurait toujours et dotées de plantes et de canapés sans plus personne pour s'y asseoir.

Utilisation du numérique à outrance, recours aux services civiques à l'accueil, on nous promettait de devenir des conseillers personnalisés, nous sommes en passe de devenir virtuels, si devenir il reste...

10 ans après nous avoir promis le meilleur, nous nous retrouvons avec le pire, des suppressions de postes massives et un avenir incertain !

Sur fond de suppressions de postes, restons sur cette citation « Quoiqu'on dise un mariage raté est quand même plus joyeux qu'un enterrement réussi » !

Consultation sur la politique sociale de Pôle emploi Normandie

Il s'agit d'une première information. Un CE extraordinaire est prévu le 07 février après le retour du cabinet Syndex sur son expertise (prévu le 30.01.2019).

Information sur les modalités de suivi de repos des agents bénéficiant du forfait cadre

Il pourrait être drôle, si ce n'était pas si triste, de souligner que lorsque les agents doivent pointer pour justifier leur temps de travail, les agents au forfait cadre devront à présent pointer, eux, pour justifier leur temps de repos !

En effet, la direction nous présente un outil de pointage des temps de repos des agents au forfait cadre via une application de leur smartphone !

La direction nous explique souhaiter s'assurer que ces agents respectent bien le droit du travail en se reposant 11 heures consécutives. Anticiperait-elle les conséquences de la pression qu'elle fait peser sur ses cadres ?

Information sur les orientations stratégiques (poursuite des échanges)

Le 01^{er} décembre, comme convenu avec la direction, l'ensemble des organisations syndicales ont fait remonter leurs questions sur ce sujet à la direction.

Force est de constater, encore une fois, la qualité du dialogue social en Normandie puisque 26 questions ont obtenu la réponse écrite suivante : « Nous ne disposons pas d'information sur ce point. »

Information sur le PAS

Pour les demandeurs d'emploi comme pour les agents, le prélèvement à la source s'appliquera bien à tout paiement versé à compter du 1^{er} janvier 2019, quelle que soit la période de référence de ce paiement.

Information sur les modalités d'application de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » portant sur le transfert du pouvoir de sanction du Préfet

Déclaration des éluEs CGT

Transfert de pouvoir de sanction du Préfet vers Pôle Emploi, quelle posture attend-on du conseiller ?

A longueur de formations et de réunions diverses, on ne cesse de répéter que l'introduction de l'approche par compétences modifie la relation demandeur/ conseiller vers une posture nouvelle d'égal à égal.

Le renforcement des effectifs et des pouvoirs de l'équipe Contrôle de la Recherche d'Emploi associés au transfert du pouvoir de sanction du Préfet vient brouiller cette image idyllique et donc la posture du conseiller Pôle Emploi et de l'institution Pôle Emploi vis-à-vis du demandeur. Ils contredisent la notion d'égalité de la relation puisque de fait, le conseiller est investi d'un pouvoir exorbitant de sanction.

Nous en sommes déjà venu à imposer « pour son bien », au demandeur, des prestations et des formations qui souvent ne se justifient, en fait, que pour faire fonctionner des officines privées. Maintenant, toujours « pour son bien », nous pourrions décider de le priver de ses moyens de subsistance pour lui mais également pour sa famille. En effet, les enfants sont responsables des actes de leurs parents !

Pour la CGT, il s'agit, une nouvelle fois, de la part des pouvoirs publics et du gouvernement de se défausser de leur responsabilité dans la montée permanente du chômage et des politiques d'emploi désastreuses. A défaut de politique qualitative, on passe à une politique quantitative de radiation. Cette politique est de nature à justifier un système capitaliste, libéral et inégalitaire qui laisse de côté, une part croissante de sa population jugée improductive et à faire porter la responsabilité de la misère à ces populations défavorisées.

Enfin, ce transfert ne sera pas sans risque pour les personnels de Pôle Emploi investis de ce nouveau pouvoir. Ils se retrouveront en première ligne face à la violence générée par la privation des moyens de subsistance des demandeurs d'emploi.

A ce jour, la Direction ne peut répondre à nos inquiétudes et questions et se retranche derrière la note d'instruction et le décret d'application qui sont « en attente ».

Nous interrogeons à nouveau la Direction sur l'ORE : combien de demandeurs d'emploi en attente de contractualisation de leur ORE ?

Comment valide-t-on une ORE avec les demandeurs d'emploi « rattachés » donc par définition indisponibles ? La Direction n'a, à ce jour, aucune réponse à nous apporter et prend note de la question...
Encore...

Questions diverses

Suite au mouvement des gilets jaunes, le président de la République a incité les employeurs à verser une prime de fin d'année à leurs salariés. Questionnée par nos soins sur ses intentions, la Direction nous rétorque un « c'est noté » accompagné d'un large sourire.

Vos élus se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Le prochain CE se tiendra le 24 janvier 2019

Vos élus CGT au CE :

David Gallet, Guillaume Gravier, Elisabeth Lebigot, Sophie Leclerc,
Karine Le Pennuisic, Chrystelle PETIT (Jourdain),
Représentante syndicale : Stéphanie Dorin



Bulletin d'Adhésion à la CGT



Nom : Prénom :

Adresse :

Site, Service, Unité :

Tel :

E-Mail :@

A retourner auprès du militant de votre choix.